



RAPPORT DE LA FEDERATION INDUSTRIE (Assemblée Générale 10/2025) M. Mounir TAMBOURA

Bureau de la fédération :

Président : Monsieur Mounir TAMBOURA

Vice Président : Monsieur Sylvère BEKANGBA

Contexte général:

L'année 2025 a été marquée par :

- Difficultés persistantes liées à l'application de la réglementation des changes : blocage ou ralentissement des transferts hors CEMAC
- La poursuite et l'intensification des contrôles de toutes les administrations confondues décriés depuis plusieurs années malgré les engagements des nouvelles autorités des finances
- Les ruptures quasi institutionnelles dans l'approvisionnement en carburant, créant des disfonctionnements dans l'ensemble de l'économie et renchérissant les coûts des transports et de production, avec des arrêts dans nos usines par moment
- La pénurie d'électricité impactant nos activités et celles de la chaîne de valeurs sur l'ensemble du pays
- L'augmentation des prix de vente avec réduction des volumes de production (10 à 20% selon les secteurs) suite à des hausses des coûts des intrants et l'importante augmentation des taxes de droits d'accises
- Une importante hausse des activités de fraudes, sponsorisées la plupart du temps par des personnes influentes

Rappel: Le nombre d'adhérents 53 avec l'arrivée de 4 nouveaux adhérents

- 1. INDUSTRIE DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (TABAC, SUCRE, BOISSONS)**
- 2. DOSSIERS DE LA FEDERATION**
- 3. CONCLUSION**

1. PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Problématiques communes :

- CAMU
- Local Content
- SFEC
- Pression fiscale permanente et insécurité juridique.
- Contrôles intempestifs de l'administration
- Virements bancaires : réglementation des changes ralentit l'exécution
- Plan de résilience : paiements discriminés des subventions par le gouvernement induit des avantages non-concurrentiels sur le secteur de la minoterie
- Concession du port à la société Albayrak : aucune information ni sur le devenir des contrats en cours ni sur les couts et tarifs,
- Agrément des produits industriels à mettre sur le marché : à renouveler tous les 2 ans (1 MFCFA /produits et conditionnement), désormais conditionné par les autorisations d'implantation industrielle et les études d'impact environnementale (2 ans d'attente)
- Rupture en énergies (carburant et électricité)

2. DOSSIERS DE LA FEDERATION

- Augmentation du droit d'accises sur la cigarette et la boisson
- Nouvelles taxes sur certains produits (boissons sucrées), services et transports
- Adoption de la loi N°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo
- Loi n°16-2024 du 9 Juillet 2024 sur la concurrence
- Loi n° 19-2024 du 16 août 2024 portant création de l'autorité nationale de la concurrence : les services se mettent place petit à petit
- Projet de gestion des déchets plastiques
- Participation à la REF
- Mise en place de la SFEC

CONCLUSION

Depuis le début de cette année, les signaux envoyés par l'environnement administratif, réglementaire, la situation de l'énergie, ne sont pas de nature à rassurer sur la fin de l'année 2025.

Et malgré les relatives bonnes relations affichées avec les institutions financières internationales, la situation de trésorerie de l'état n'est pas rassurante, ce qui impacte négativement le paiement de la dette intérieure pour lequel nombre de nos adhérents sont concernés.

Les prémices de la Loi de Finance 2026, même si elles ne montrent pas de hausse prévisible de taxes, laissent à espérer que les réformes envisagées, notamment de l'IRPP, ne vont pas venir impacter négativement le panier de la ménagère.



Merci de votre attention